

# Procès verbal

De la séance du

## Conseil intercommunal du réseau AJERCO

Mercredi 7 octobre 2009 à 19h00

\* \* \* \* \*

Salle du Verger à 1305 Penthalaz

---

La séance est ouverte à 19h00, elle est présidée par Mme Isabelle Hautier, présidente

Secrétaire : Mme Sabine Guerry

Présents 28 communes

Excusés : 4 communes, Pompaples, Mex, Chavannes-le-Veyron et Mont-la-Ville

Non excusés : 3 communes, Chevilly, La Chaux, Mauraz

---

### 1. Mot de bienvenue

Mme Hautier souhaite la bienvenue aux représentants des communes et les remercie d'être présents.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour est adopté.

### 3. Désignation des scrutateurs

Sont désignés comme scrutateurs : Mme Villars (Daillens) et M. Devenoge (Dizy).

#### **4. Approbation du PV de la séance du 27 août 2009**

Le Procès-verbal du 27 août 2009 est adopté à l'unanimité.

Mme Hautier remercie Mme Bommottet pour la prise de ce procès-verbal.

#### **5. Information de la Présidente du Comité AJERCO**

Mme Rossel informe que les remarques de la commune de Cossonay sur le règlement AJERCO ont été intégrées et que celui-ci a été envoyé au SECRI, M. D Equey.

#### **6. Présentation des budgets 2010**

M. Borgeaud informe que toutes les communes ont reçu le budget AJERCO 2010.

Il s'excuse car sur le budget AJERCO 2010 il y avait la mention de « compte » mais il s'agit bien de « budget ».

Il informe que le comité a pris position par rapport à 2010, il n'y aura qu'une seule garderie ouverte celle de Penthalez de 22 places. Celle-ci aura une répercussion de Fr 15.— par habitant.

M. Borgeaud rend attentif les communes sur le fait que la politique tarifaire est en fonction des salaires des parents. Le budget est pessimiste par rapport à cette politique tarifaire vue la conjoncture actuelle.

Le représentant de Lussery demande pourquoi le pourcentage de subventions versé par la FAJE est diminué par rapport au budget total. M. Borgeaud répond que le rapport entre le budget total et la subvention de la FAJE représente une diminution. Ceci est dû notamment à un ajustement global du budget 2010. La subvention de la FAJE représente toujours le 18% de la masse salariale du personnel éducatif inchangé depuis 2009.

M. Keller de Cossonay lit le courrier ci-dessous à l'assemblée

*« Sans vouloir créer ce soir une polémique la municipalité de Cossonay estime que la présentation du budget qui nous est faite est lacunaire. Cela est probablement dû au manque d'expérience. Néanmoins on est en droit d'exiger plus d'informations. Pour juger de la gestion de notre institution il conviendrait de présenter séparément les budgets de chaque crèche, le budget des mamans de jour et celui de l'administration. Bien entendu, il ne s'agit pas d'entrer dans trop de détails. La commune de Cossonay demande que les comptes de chaque crèche comportent au moins :*

- le loyer
- les frais du personnel
- les frais de repas
- l'effectif du personnel
- le taux d'occupation

*Elle s'attend à recevoir lors d'une prochaine assemblée des comptes tenant compte de ces suggestions, à défaut de quoi elle pourrait être amenée à les refuser.*

*En ce qui concerne le budget de ce soir nous ne nous opposerons pas à son adoption afin de ne pas entraîner des retards et des séances supplémentaires. »*

Plus tard dans la séance, on demande si le comité va tenir compte de la demande de M. Keller de Cossonay. Mme Rossel prend la parole et informe que le comité va bien entendu tenir compte de toutes ses remarques.

M. Zeder de Penthaz demande si on tient compte de la garderie de Pampigny.

Mme Rossel répond qu'il ne sera pas possible de finir cette garderie en 2010 et qu'elle sera prévue pour 2011. Ce point sera discuté au point N°9.

Senarclens demande des explications sur le taux d'occupation des garderies.

M. Borgeaud répond que le taux d'occupation après 1 an est d'environ 60 % à 70%. Après 3 ans l'objectif du taux d'occupation est d'environ 85% à 90%. On ne peut jamais atteindre le 100%. Il ajoute que le taux de remplissage des petites garderies est plus difficile à atteindre.

#### **7. Rapport de la commission de gestion**

M. RoCHAT de Cuarnens, rapporteur lit le rapport de la commission. La commission de gestion demande d'accepter le budget.

Le rapport de la commission de gestion est mis en annexe de ce procès-verbal.

#### **8. Adoption des budgets 2010 du réseau AJERCO**

L'assemblée a accepté le budget par :

18 oui

3 non

6 absents.

#### **9. Accord de principe pour la construction de la garderie de Pampigny**

Mme Rossel mentionne que le projet de la garderie de Pampigny va être reporté à 2011 au budget.

Elle Demande à l'assemblée de donner un accord de principe pour qu'il soit bien au budget en 2011.

Suite à une question sur la continuité de la commune de Pampigny à rester dans le réseau AJERCO, Mme Müller assure que Pampigny va rester à l'AJERCO et précise que la commune a signé jusqu'en 2029.

Senarclens demande de limiter les frais des bâtiments des garderies. Pour cela il propose que les communes fixent un prix maximum et dans le cas où le montant est supérieur à celui prévu c'est la commune concernée qui devra prendre en charge l'excédent.

M. Borgeaud précise que Pampigny demande de prendre uniquement en charge les loyers.

M. Zeder de Pent haz demande si la future garderie de Pampigny sera intégrée dans un complexe.

Mme Müller de Pampigny répond que le projet sera effectivement intégré dans le complexe du « Champ Carré » où il y a un bâtiment scolaire et une place de jeux.

M. Keller de Cossonay demande si on est sûr d'avoir un taux d'occupation suffisant. Mme Müller de Pampigny rappelle l'enquête faite par Amalthée, présentée lors de la dernière séance du 27 août 2009, qui précise qu'il y a deux endroits importants pour créer une garderie : Pampigny et Penthaz.

Sévery demande le futur développement en tenant compte de la nouvelle votation des « Horaires Continus ». Mme Rossel répond que la votation a eu lieu il n'y a que trop peu de temps pour que le comité ait déjà eu le temps de préparer quelque chose. Toutefois, le Grand conseil devra déjà établir une loi et de ce fait cela laisse aux communes trois à quatre ans pour se retourner.

Senarclens demande le coût approximatif pour le projet de Pampigny. Mme Müller de Pampigny répond que la garderie sera d'environ Fr. 800'000 à 1 million de francs.

**L'accord de principe pour la construction de la garderie de Pampigny est accepté par :**

17 oui

2 non

8 abstentions

#### **10. Divers**

Eric Vuilleumier de Pampigny prend la parole pour donner son sentiment par rapport au vote de l'accord de principe en disant que le résultat le fait beaucoup hésiter quant à la réalisation de ce projet. Mme Rossel lui répond que, pour elle, Pampigny a obtenu un bon accord et précise que le comité va bien entendu se tenir à leur côté.

Mme Muller de Pampigny informe que la commune de Pampigny va profiter de faire une UAPE mais que le réseau AJERCO ne sera concerné que par la partie garderie. Cela n'aura aucune répercussion sur les prix du loyer car il y aura uniquement la partie garderie qui sera prise en compte.

Cuarnens encourage le comité à diminuer les coûts au maximum.

Mme Rossel informe que l'architecte qui s'est occupé de faire la garderie de Vufflens-la-Ville pourrait accepter de réduire les prestations du prix d'étude pour des projets futurs.

M. Zeder de Pent haz demande si la garderie de Pompaples est aussi occupée par les enfants du personnel de l'hôpital.

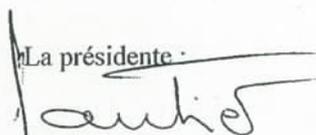
M. Borgeaud répond que l'hôpital est prêt à mettre de l'argent pour être partenaire AJERCO. Il précise que l'hôpital a fait une proposition sans l'en informer directement. M. Borgeaud prévient qu'il va rejeter cette proposition et fera une contreproposition avec le comité.

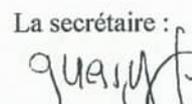
M. Borgeaud donne un complément d'information sur les questions du loyer. Le loyer représente 6% du coût de fonctionnement. Ce qui coûte le plus est le personnel des garderies.

M. Zeder demande que le Procès-verbal soit fait avant la fin de l'année.

**Démission** : Mme Rossel avertit que Mme Aurore Maige de Pompaples membre du comité AJERCO démissionne. Elle demande si une personne est intéressée à reprendre cette fonction si possible de la région de Pompaples pour garder l'équilibre des régions.

Aucun autre point n'étant proposé, la présidente remercie les participants et lève la séance à 21h00.

La présidente :  
  
Isabelle Hautier

La secrétaire :  
  
Sabine Guerry